



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 66 - AVRIL 2015**

# SOMMAIRE

## **Direction interrégionale des douanes d'île de France**

Arrêté N °2015100-0003 - Arrêté de subdélégation de la signature de Monsieur Philippe GALY directeur interrégional des douanes d'Ile- de- France en matière d'ordonnancement secondaire- CSP .....	1
--	---

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté N °2015097-0034 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris .....	6
--	---

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2015099-0001 - Arrêté portant délégation de signature à : François DOUIS, Muriel PETITJEAN, Eric DAAS, Jérôme LACORE, Jean- François PLOUGONVEN, Marie- Hélène BALSAN, André SAINTVOIRIN, Jocelyne BASS, Jean- Claude SOUGY, Sylvie BELLIER .....	11
---	----

## **Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie**

Arrêté N °2015099-0003 - Arrêté n °2015- DRIEE-139 du 9 avril 2015 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île- de- France à ses collaborateurs .....	15
Arrêté N °2015099-0004 - Arrêté n °2015- DRIEE-140 du 9 avril 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande public de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île- de- France à ses collaborateurs .....	22

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

Décision N °2015099-0006 - portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique. ....	29
--	----

## **Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision N °2015099-0005 - Décision n °2015-12 Portant délégation de signature du Directeur Général par intérim - Christophe BENAVIDES .....	64
--	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015100-0003**

**signé par**  
**Directeur interrégional des douanes d'Ile de France**

**le 10 Avril 2015**

**Direction interrégionale des douanes d'ile de France**

Arrêté de subdélégation de la signature de  
Monsieur Philippe GALY directeur  
interrégional des douanes d'Ile- de- France en  
matière d'ordonnancement secondaire- CSP



## PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ

#### **portant subdélégation de la signature du directeur interrégional des douanes d'Île-de-France en matière d'ordonnancement secondaire**

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU le code des marchés publics,
- VU la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,
- VU la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34,
- VU le décret n°82-632 du 21 juillet 1982 pris en application de l'article 3 du décret n°82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n°82-390 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets sur les services fiscaux, les services douaniers et les laboratoires régionaux,
- VU le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié,
- VU le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France,
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,
- VU les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget du ministère de l'économie et des finances,
- VU l'arrêté en date du 14 mai 2012 portant mutation de Monsieur Philippe GALY en qualité de directeur interrégional des douanes d'Île-de-France,
- VU l'arrêté ministériel du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères économiques et financiers pris en application de l'article 105 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du préfet de région d'Île-de-France, préfet de Paris, n°2015091-0008 du 01 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Philippe GALY, directeur interrégional des douanes d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire.

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe GALY, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du centre de services partagés d'Île-de-France (CSP),
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Île-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUAILLY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claire Lise HULIN-PETRA, contrôlease de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agent de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Isabelle MERCADIER, contrôlease de 1<sup>ère</sup> classe CSP d'Île-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôlease de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôlease de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France.

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, d'une part, les actes d'ordonnancement secondaire de la direction interrégionale des douanes d'Île-de-France, dépenses et recettes de l'État et, d'autre part, les actes d'ordonnancement secondaire des services délégués pour lesquels le directeur interrégional a reçu délégation de gestion, dépenses et recettes de l'État.

### **Article 2**

Les agents dont les noms suivent reçoivent, dans le cadre des actes visés à l'article 1<sup>er</sup>, subdélégation de signature du directeur interrégional afin de constater et/ou certifier le service fait :

- Madame Corinne TERRAL, inspectrice principale de 1<sup>ère</sup> classe, chef du centre de services partagés d'Île-de-France (CSP),
- Madame Chantal PIERROT, inspectrice régionale de 3<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Frédéric COCHENNEC, inspecteur au CSP d'Île-de-France,
- Madame Audrey CUZON, inspectrice au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Philippe DEGOIS, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Yves-Bernard DHOUILLY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Francis ERRECARRET, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Stéphan GAYRAUD, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Éric HAMYS, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Claire-Lise HULIN-PETRA, contrôleuse de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Mirielle ISSONGUI LIPOBO, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Patricia KIAVUE, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Marie-Laure KWIATKOWSKI, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Morgane LEROY, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Hakim MAMMERI, contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Giovanni MARALDI, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Valérie MARCHALAND, contrôleuse de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Isabelle MERCADIER, contrôleuse de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Madame Sonia NETOUGILKINE, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Frédérique PIERRON, agente de constatation au CSP d'Île-de-France,
- Madame Françoise ROBARD, contrôleuse de 1<sup>ère</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Jacques-Antoine TANGUY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,
- Monsieur Julien VITRY, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France,

- Madame Caroline YELA CARRASCO, contrôleur de 2<sup>ème</sup> classe au CSP d'Île-de-France.

### **Article 3**

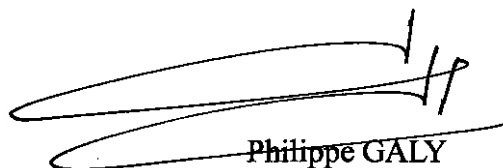
L'arrêté de subdélégation de signature n° 2015036-0001 du 5 février 2015 est abrogé.

### **Article 4**

Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 10 avril 2015

pour le préfet et par délégation,  
Le directeur interrégional des douanes d'Île-de-France



Philippe GALY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015097-0034**

**signé par  
Autres signataires**

**le 07 Avril 2015**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris**

Arrêté portant subdélégation de signature du  
directeur interrégional des services  
pénitentiaires de Paris



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES RELATIONS SOCIALES

**ARRETE n°15-002 du 07 avril 2015**  
portant subdélégation de signature du directeur interrégional  
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958 ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'arrêté de la directrice de l'administration pénitentiaire du 05 janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;



Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 en date du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe OBLIGIS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Annick REVOL-PICOLLET, conseillère d'administration, secrétaire générale
- Madame Nathalie JAFFRE, directrice des services pénitentiaires,
- Madame Agnès CORNET, épouse WACQUEZ, attachée d'administration,
- Madame Marie DIAS, épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Madame Hervé GAY, secrétaire administratif,
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative,
- Madame Agnès BUON, secrétaire administrative
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Madame Marylène GAUTIER, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
- Madame Nadia TACQUENIERE, capitaine pénitentiaire,
- Monsieur Dominique CORCOSTEGUI, directeur hors classe des services pénitentiaires

pour :

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

### Article 2

Subdélégation est également donnée à :

Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Olivier PIPINO	directeur des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Christine COLLINET	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Madame Martine TERRYN	attachée d'administration	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Stéphane SCOTTO	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Laure ROUSSET	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
épouse MORETTI		
Madame Catherine MOREAU	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
épouse BONAMICH		
Monsieur Jean Michel DEJENNE	directeur des services pénitentiaires	CPA Villejuif
Monsieur Guillaume MOSSER	directeur des services pénitentiaires	EPSN Fresnes
Madame Agnès ROBIN	directrice des services pénitentiaires	CSL Paris la Santé
Monsieur Arnaud SOLERANSKI	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Chloé GARDENAL	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Madame Ghislaine ROZENFARB	directrice des services pénitentiaires	MA des Yvelines
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	MA des Yvelines
Monsieur Bruno BRIAND	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur François GOETZ	directeur hors classe des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Vanessa PREMPAIN	directrice des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Nadia DALDALIAN	attachée d'administration	MC Poissy
Monsieur Jimmy DELISTE	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Yvan GOMBERT	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Isabelle KULIG	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine

Monsieur Renaud SEVEYRAS	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Monsieur Régis BAUDOIN	directeur des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET épouse BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Monsieur Hugues STHAL	directeur hors classe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Cathy CHRISTOPHE	directrice adjointe des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Christophe DEBARBIEUX	directeur hors classe des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Joseph COLLY	directeur des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Yves FEUILLERAT	directeur hors classe des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Gilles GRAS	directeur des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Franck RIVIERE	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Monsieur Philippe MARTIN	commandant pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	premier surveillant	CSL Melun
Monsieur Elphège ZAMBA	capitaine pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	premier surveillant	CSL Gagny
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Patrick MADIGOU	directeur fonctionnel d'insertion et de probation	SPIP 75
Monsieur Hubert GOURDET	directeur d'insertion et de probation	SPIP 75
Madame Horia SELKIM	attachée d'administration	SPIP 75
Madame Nicole BRETON	directrice fonctionnelle d'insertion et de probation	SPIP 77
Monsieur François TOUTAIN	directeur pénitentiaire d'insertion de probation HC	SPIP 78
Madame Bathylde GROH	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 78
Madame Nelly OLIVEIRA	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Sandrine ROSSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Emmeline ROGER épouse TRANAKIDIS	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Alain FAJER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Nicole LAVERGE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Ghislaine PREVOST	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 92
Madame Josyane CLERICI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Dominique PERRAULT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 93
Madame Delphine DUBURCH	attachée d'administration	SPIP 93
Monsieur Claude CHARAMATHIEU	directeur fonctionnel d'insertion et de probation	SPIP 94
Monsieur Catherine PHILIPPE	directeur d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Delphine TREIS	attachée d'administration	SPIP 94
Madame Géraldine BLIN	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	SPIP 95
Monsieur Claude BISCHOFF	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 95
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Isabelle BRIZARD	directrice des services pénitentiaires	CP REAU
Madame Julie JOUBLOT	attachée d'administration	CP REAU
Monsieur Frédéric JUNG	attaché d'administration	

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence pour raisons familiales ;
- Les congés paternités ;
- Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET ;
- Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité ;
- Les décisions de demi-traitement ;
- Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions relatives aux primes et indemnités appliquées pendant les congés ordinaires de maladie ;



- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;

#### Article 3

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Fresnes, le 07 avril 2015  
Le Directeur Interrégional  
Des Services Pénitentiaires de Paris,

André SANCHEZ





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2015099-0001**

**signé par  
Autres signataires**

**le 09 Avril 2015**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à :  
François DOUIS, Muriel PETITJEAN, Eric  
DAAS, Jérôme LACORE, Jean- François  
PLOUGONVEN, Marie- Hélène BALSAN,  
André SAINTVOIRIN, Jocelyne BASS, Jean-  
Claude SOUGY, Sylvie BELLIER



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015, portant nomination de M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

Vu la notification du 3 août 2010 portant nomination de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-091-0020 du 1<sup>er</sup> avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire de M. Stéphane HALBIQUE, administrateur général des Finances publiques, directeur du pôle Pilotage et Ressources à la direction régionale des finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris ;



## ARRETE :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane HALBIQUE, la délégation qui lui est conférée par arrêté du Préfet de la région Ile-de-France en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 sera exercée par :

- M. François DOUIS, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, et responsable du Département Budget – Immobilier et Logistique, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant du département Budget - Immobilier et Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n° 318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Muriel PETITJEAN, administratrice des Finances publiques, adjointe au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, et responsable du département Stratégie et Contrôle de Gestion, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n° 318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Eric DAAS, administrateur des Finances publiques, adjoint au responsable du pôle Pilotage et Ressources de la direction régionale des finances publiques de la région Ile-de-France et du département de Paris, responsable du département Gestion des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes sur les crédits des programmes n°156, n°218 et n°318 ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- M. Jérôme LACORE, Inspecteur principal des Finances publiques, chef de la Division Gestion administrative des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; signer cet ordonnancement.
- M. Jean-François PLOUGONVEN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Services aux agents et relations sociales des Ressources humaines, à l'effet de signer tous actes et pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions relevant des ressources humaines ; procéder à cet ordonnancement et le signer.
- Mme Marie-Hélène BALSAN, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, chef de la Division Budget, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de procéder à l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant aux compétences et attributions du département Budget-Immobilier-Logistique ; signer cet ordonnancement.

- M. André SAINTVOIRIN, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Jocelyne BASS, administrateur des Finances publiques adjoint, chef de la Division Logistique, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- M. Jean-Claude SOUGY, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, adjoint au chef de la Division Immobilier, du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division immobilier et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.
- Mme Sylvie BELLIER, inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au chef de la Division Logistique du département Budget-Immobilier-Logistique, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la division Logistique et se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes.

M. François DOUIS, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur du Pôle Pilotage et Ressources, de la direction régionale des finances publiques de la région d'Ile-de-France et du département de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 9 avril 2015

L'administrateur général des Finances publiques,  
directeur du Pôle Pilotage et Ressources



Stéphane HALBIQUE





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015099-0003**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie**

**le 09 Avril 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie**

Arrêté n °2015- DRIEE-139 du 9 avril 2015  
portant subdélégation de signature en matière  
administrative de Monsieur Alain VALLET,  
ingénieur général des mines, directeur régional  
et interdépartemental de l'environnement et de  
l'énergie d'Île- de- France à ses collaborateurs



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n° 2015-DRIEE-139  
portant subdélégation de signature  
en matière administrative**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de  
l'Énergie d'Île-de-France

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 92-626 du 6 juillet 1992 relatif aux missions et à l'organisation des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles

**VU** le décret n°97-1194 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 1<sup>er</sup> de l'article 2 du décret n°97 34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> de l'article 2 du décret n° 97-24 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles relevant du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ;

**VU** le décret n°97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 1<sup>er</sup> de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 97-1205 du 19 décembre 1997 modifiant le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

**VU** le décret n°97-1206 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à l'ensemble des ministres du 1<sup>er</sup> de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

**VU** le décret n°99-116 du 12 février 1999 relatif à l'exercice de la police des carrières en application de l'article 107 du code minier, notamment son article 4,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

**VU** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

**VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France,

**VU** le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

**VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France

**VU** l'arrêté du 22 septembre 2005 relatif à la réception des moteurs destinés à être installés sur les engins mobiles non routiers en ce qui concerne les émissions de gaz et de particules polluants,

**VU** l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

**VU** l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

**VU** l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, donnant délégation de signature à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière administrative ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France à effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté, et en particulier :

### I – Réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions concernant les réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles non routiers, à l'exception des moteurs destinés aux autorails, locomotives et bateaux de la navigation intérieure, ainsi que les dérogations prévues par l'article 5 de l'arrêté du 22 septembre 2005 susvisé.



## II - Avis et décision en Ile de France au titre de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (autorité environnementale)

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France au titre de l'autorité administrative de l'État compétente en environnement :

- les accusés de réception, les courriers de demande de contribution et les avis rendus en Île-de-France sur les projets conformément aux dispositions des articles R 122-1 à R 122-8 du code de l'environnement.

- les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts, les décisions portant obligation ou non, d'élaborer une étude d'impact, les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R.122-3 du code de l'environnement.

- les accusés de réception et les courriers de demande de contribution sur les plans et programmes conformément aux articles R 122-17 à R 122-21 du code de l'environnement et sur les documents d'urbanisme conformément aux articles R 121-14 à R121-17 du code de l'urbanisme.

## III – Missions liées à la fonction de délégué du bassin Seine-Normandie :

Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie,

Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion,

Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates.

Représenter, en application de l'article R212-30 du Code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin.

Saisir, en application de l'article R 566-11 du Code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation.

## IV – Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau

Signer tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau de Paris et de la proche couronne

## V - Conduite des procédures de transaction

Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France tous actes et documents permettant d'assurer la conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce.

Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17 et R437-8 du code de l'environnement.

Représenter, en application de l'article R437-7 du code de l'environnement, le préfet de région d'Île-de-France devant les juridictions répressives pour les délits visés au titre III du livre IV du code de l'environnement.

## VI - Délégation de pouvoir

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, de l'environnement et

du développement durable, par le décret n°86-351 du 6 mars 1986 modifié et l'arrêté du 7 décembre 2010 susvisés.

**ARTICLE 2** : Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature sera également exercée par :

**Pour les affaires relevant du point I par :**

- Monsieur Julien ASSOUN, chef du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Monsieur Jean-Christophe CHASSARD chef du centre national de réception des véhicules,
- Monsieur Jean-Noël BEY, chef de pôle au service énergie, climat, véhicules,

**Pour les affaires relevant du point II par :**

- Monsieur Benoît JOURJON , chef du service prévention des risques et des nuisances
- Monsieur Pierre JEREMIE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Sandrine ROBERT, chef du pôle risques et aménagement, service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Irène ALFONSI, adjointe au chef du pôle risques chroniques et qualité de l'environnement, service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol
- Monsieur Laurent TELLECHEA, adjoint au chef de service eau et sous-sol
- Monsieur Michel VAN DEN BOGAARD adjoint au chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Julien ASSOUN, chef du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Madame Brigitte LOUBET adjointe au chef du service énergie, climat, véhicules, Mme Hélène SYNDIQUE cheffe du service développement durable, territoires et entreprises à compter du 01/05/2015,
- Monsieur Eric CORBEL, adjoint au chef du service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur François BELBEZET, chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Madame Véronique NICOLAS, adjointe au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises,
- Madame Sarah RUSSEIL, adjointe au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises, jusqu'au 30/04/2015
- M. Bertrand TALDIR, adjoint au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable, territoires et entreprises, à compter du 01/05/2015.
- Madame Agnès COURET, chef de l'unité territoriale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité territoriale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Matthieu MOURER, chef de l'unité territoriale du Val d'Oise,
- Monsieur Baptiste LORENZI, chef de l'unité territoriale des Hauts de Seine,
- Monsieur Pascal HÉRITIER, chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Jean Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne,

**Pour les affaires relevant du point III, par :**

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef de la délégation de bassin Seine Normandie,
- Madame Caroline LAVALLART, adjoint au chef de la délégation de bassin Seine Normandie,

**Pour les affaires relevant du point IV, par :**

- Madame Julie PERCELAY, chef du service de police de l'eau,
- Madame Charline NENNIG, adjointe au chef du service de police de l'eau.

**Pour les affaires relevant du point V, par :**

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Laurent TELLECHEA, adjoint au chef de service eau et sous-sol

**Pour les affaires relevant du point VI, par :**

- Monsieur Benoît JOURJON , chef du service prévention des risques et des nuisances
- Monsieur Pierre JEREMIE, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef du service eau et sous-sol,
- Monsieur Philippe DRESS, chef du service nature, paysages et ressources,
- Mme Hélène SYNDIQUE, cheffe du service développement durable, territoires et entreprises, à compter du 01/05/2015,
- Monsieur Eric CORBEL, adjoint au chef du service développement durable, territoires et entreprises,
- Monsieur Julien ASSOUN, chef du service de l'énergie, du climat et des véhicules,
- Madame Julie PERCELAY, cheffe du service police de l'eau,
- Madame Agnès COURET, cheffe de l'unité territoriale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité territoriale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité territoriale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité territoriale de l'Essonne,
- Monsieur Matthieu MOURER, chef de l'unité territoriale du Val d'Oise,
- Monsieur Baptiste LORENZI, chef de l'unité territoriale des Hauts de Seine,
- Monsieur Pascal HÉRITIER, chef de l'unité territoriale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Jean Marie CHABANE, chef de l'unité territoriale du Val de Marne,
- Monsieur Julien PELGE, secrétaire général adjoint

**ARTICLE 3.** – Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté :

- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les mémoires en défense présentés au nom de l'Etat à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative,
- les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et généraux et les présidents des associations de maires,
- les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de projets.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

**ARTICLE 4.** - L'arrêté de subdélégation 2015 DRIEE IdF 2015015-0001 du 15 janvier 2015 est abrogé

**ARTICLE 5.** - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Paris, le - **9 AVR. 2015**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France  
et par délégation,

Le directeur régional et  
interdépartemental de l'environnement et  
de l'énergie  
d'Ile-de-France,



Alain VALLET



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2015099-0004**

**signé par**  
**Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie**

**le 09 Avril 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie**

Arrêté n °2015- DRIEE-140 du 9 avril 2015 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de commande public de Monsieur Alain VALLET, ingénieur général des mines, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île- de- France à ses collaborateurs





DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n°2015-DRIEE-140**  
**portant subdélégation de signature**  
**en matière d'ordonnancement secondaire**  
**et de commande publique**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de  
l'Énergie d'Île-de-France

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État,  
les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la  
République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité  
publique, modifié en dernier lieu par le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la  
gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à  
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à  
la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie  
française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO,  
préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France

VU l'arrêté ministériel du 9 juillet 2013, nommant M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature, à M. Alain VALLET, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** -. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et à M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France.

### **A En qualité de responsable délégué de Budget Opérationnel de Programme**

Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113)
- « **prévention des risques** » (n° 181)

Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution ;

Procéder à des réallocations, en cours d'exercice budgétaire, entre les services responsables d'unités opérationnelles. Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

### **B En qualité de responsable d'unités opérationnelles**

1 - De signer dans la limite des attributions de M. Alain VALLET, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113)
- « **énergie et après-mines** » (n° 174),
- « **prévention des risques** » (n° 181),
- « **urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat** » (n° 135),
- « **conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire** » (n° 217)
- « **entretien des bâtiments de l'État** » (n°309),

- « **moyens mutualisés des administrations déconcentrées (n° 333)**
- « **contribution aux dépenses immobilières** » (n° 723).

2 - De signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés au point 1, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

3 - Pour les subventions d'un montant de 23 000€ et plus, la délégation de signature consentie à l'article 1er.B du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI des budgets du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que lorsque le préfet de la région d'Île-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

**ARTICLE 2** – Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature, consentie à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, sera également exercée pour les programmes 113, 174, 181, 135, 217, 309, 333 et 723 par :

- M Julien PELGÉ secrétaire général adjoint,
- Mme Sandie CHAMBARET, chef du pôle pilotage au secrétariat général,
- Mme Odile CLEMENT, chef du pôle achats au secrétariat général.

**ARTICLE 3.** – Pour le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire », subdélégation de signature, pour les engagements juridiques du titre III à l'article 1<sup>er</sup> paragraphe B du présent arrêté, est accordée, dans la limite de leurs attributions et exclusivement pour des engagements d'un montant inférieur à 2 000 €, à :

M Jean-Christophe CHASSARD – chef du Centre National de Réception des Véhicules  
 Mme. Julie PERCELAY – cheffe du service de Police de l'Eau  
 M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne  
 M Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Territoriale des Yvelines  
 M.Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne  
 Mme Agnès COURET, cheffe de l'unité Territoriale de Paris  
 M. Baptiste LORENZI – chef de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine  
 M. Pascal HERITIER – chef de l'Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis  
 M.Jean-Marie CHABANNE – chef de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne  
 M. Matthieu MOURER – chef de l'Unité Territoriale du Val-d'Oise



#### **ARTICLE 4**

Pour les achats réalisés dans le cadre de la procédure dite de « carte achat », sont habilités à procéder à des achats pour le compte de la DRIEE les porteurs de cartes suivants :

M. Jean-François CHAUVEAU, directeur adjoint dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)  
Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, directrice adjointe dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Jean-Michel ROULIÉ, secrétaire général, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113, 181, 217)

M. Julien PELGE, secrétaire général adjoint, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113, 181 et 217)

Mme Sandie CHAMBARET dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Odile CLEMENT, chef du pôle achats, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Philippe MEUNIER, chef du pôle Systèmes d'information, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Didier DUROUX, dans limite de 500 € par achat ( BOP 113, 181, 217)

Mme Julie PERCELAY, cheffe du service police de l'eau, dans la limite de 500 € par achat ( BOP 113)

M. Mickaël HERY, dans la limite de 500 € par achat ( BOP 113)

M. Francis KLISING, dans la limite de 500 € par achat ( BOP 113)

M. Isidore ANTON, dans la limite de 500 € par achat ( BOP 113)

Mme Hélène SYNDIQUE, à compter du 01/05/2015 dans la limite de 500€ par achat (BOP 217 CGDD)

M. Eric CORBEL dans la limite de 500 € par achat (BOP 217 CGDD)

M. Philippe DRESS dans la limite de 500€ par achat (BOP 113)

M. Sébastien DUPRAY dans la limite de 500 € par achat (BOP 113)

M. Julien ASSOUN dans la limite de 500 € par achat (BOP 174)

M. Jean-Christophe CHASSARX dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Benoît JOURJON dans la limite de 500€ par achat (BOP 181)

Mme Agnès COURET – chef de l'Unité Territoriale de Paris, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Territoriale des Yvelines, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Territoriale de l'Essonne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Baptiste LORENZI – chef de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Pascal HERITIER – chef de l'Unité Territoriale de la Seine-Saint-Denis, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Jean-Marie CHABANNE – chef de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M. Matthieu MOURER – chef de l'Unité Territoriale du Val-d'Oise, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

Mme Christelle COURTIN responsable du laboratoire d'hydrobiologie, dans la limite de 1 000 € par achat (BOP 113)

Mme Delphine RUEL – chef de la division de Paris de l'ASN, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181-9)

Mme Frédérique FRETARD – chef du pôle communication, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

M.Patrick AGUT – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181 SENO)

M. Christophe DYCKE – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat (BOP 181 SENO)

Mme Nathalie DUVERGER – présidente du CLAS, dans la limite de 500 € par achat (BOP 217)

**ARTICLE 5.** – Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

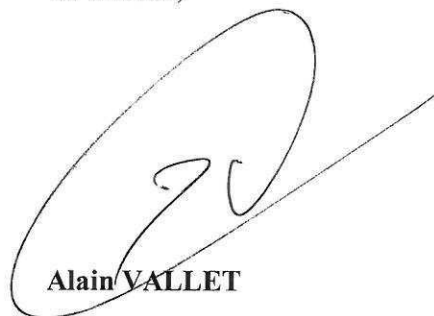
- ▲ les ordres de réquisition du comptable public,
- ▲ les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- ▲ les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

**ARTICLE 6.** - L'arrêté du 15 janvier 2015 (2015-DRIEE-118) portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé

**ARTICLE 7.** - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le - 9 AVR. 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional et interdépartemental  
de l'environnement et de l'énergie d'Île-  
de-France,



Alain VALLET

**Copie pour attribution :**  
- les subdélégués

**Copie pour publicité**  
- recueil des actes administratifs de la préfecture

2015-0004



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n ° 2015099-0006**

**signé par  
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur  
régional**

**le 09 Avril 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement**

portant subdélégation de signature pour  
l'exercice de la compétence d'ordonnateur  
secondaire et en matière de commande  
publique.



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT D'ÎLE DE FRANCE**

Décision DRIEA Île-de-France n° 2015-1-374  
portant subdélégation de signature  
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire  
et en matière de commande publique

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement  
et de l'aménagement d'Île-de-France

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île de France ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination de M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015097-0005 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative, notamment son article 3,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015097-0009 du 7 avril 2015 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire, notamment son article 7,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014324-002 du 20 novembre 2014 du préfet de Paris portant délégation à M. Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine MCI n° 2014-15 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis n°2014-0882 du 18 avril 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu l'arrêté du préfet du Val-de-Marne n°014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement ,

Vu l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne n° 14/PCAD/116 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet des Yvelines n° 2014-0002 du 25 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 14-009 du 21 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public, à l'exploitation de la route, aux opérations domaniales sur le réseau national structurant et à la procédure d'engagement de l'Etat pour les marchés d'ingénierie d'appui territorial,

Vu l'arrêté du préfet de l'Oise du 2 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France relative à la gestion du domaine public à l'exploitation de la route et aux opérations domaniales sur le réseau structurant ,

Vu l'arrêté préfectoral modifié n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement Île-de-France,

Vu la décision DRIEA IdF n° 2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France :

## DECIDE

### ARTICLE 1

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER et à Mme Véronique LEHIDEUX directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- « urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ( n°135) ;
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

### ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET

#### SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION

##### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

Pour ces trois derniers programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Igor KISSELEFF et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports ;
- Mme Véronique LEHIDEUX, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme BAUD Marion, directrice de projets auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles LEBLANC :

1. Subdélégation est consentie à M. Igor KISSELEFF, à M. Éric TANAYS, à M. Sylvain LEFOYER et à Mme Véronique LEHIDEUX pour signer toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de ses attributions et relevant des programmes du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie.

## **SOUS-ARTICLE 2 - CABINET**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- Mme Nadia BELLIL , directrice du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;
- M. Robin LEROY, responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF).



## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Nadia BELLIL, directrice du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€
Robin LEROY, Responsable de la mission communication de la DiRIF (antenne DiRIF)		Fournitures, études et services	50 000€

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Nadia BELLIL, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI et à M. Robin LEROY, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

## ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES ÎLE-DE-FRANCE

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Sécurité et circulation routière » (n°207),

en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

De plus, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres.

## SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie DEGRYSE, cheffe-adjointe du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau de la direction des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Claude STREITH , chef du département des politiques routières (DPR) , et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane GOUDEAU, adjoint au chef du DPR;
- M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
- M. Cyril GIROT, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Romary BOUTOT, adjoint au chef de l'AGER Est ;
- M. Guillaume LAPIERRE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud ;
- M. Julien THOMAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**
  - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Stéphane RIGOBERT, adjoint au chef du DSIR ;
- **pour le département des politiques routières (DPR) :**
  - M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
  - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière,
  - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic,
  - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas

- d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux,
- M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
    - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
    - M. Pierre FONTANIER, chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Doriane THOREAU, adjointe au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
    - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
    - M. Laurent ROBERT, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT Est chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT Est chargé de la maintenance ;
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**
    - M. Christian LABILLE, chef du BGAR,
    - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé, et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé,
    - M. Nicolas LE BAIL, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay,
    - M. Martial DUMONT, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue, et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue,
    - M. Boris PLOIX, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de la maintenance,
    - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**
    - M. Jean-Claude NAUDE, chef du bureau de gestion administrative (BGA) par intérim,
    - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route,
    - M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
    - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef de l'UER de Nanterre par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre,
    - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou

d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas,

- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de la maintenance,
  - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**
    - Mme Diane DEHBI, cheffe du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR) Nord à compter du 01 février 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Laurence BOUSTA, adjointe à la cheffe du BGAR,
    - M. Marc-Antoine BARTHE, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny,
    - M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Willem LALLEMAND, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis,
    - M. Guillaume BENNET, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de l'exploitation, et M. Michaël LEGAIT, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de la maintenance,
    - M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, chef du SEER, adjoint au directeur des routes	Nathalie DEGRYSE, cheffe-adjointe du SEER	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Claude STREITH, chef du DPR	M. Stéphane GOUDEAU, adjoint au chef du DPR;	Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Florian THOMINES, chef du DET	Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	Stéphane RIGOBERT, adjoint au chef du DSIR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Cyril GIROT, chef AGER Est	Romary BOUTOT, adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Guillaume LAPIERRE, chef AGER Sud	Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Julien THOMAS, chef		Travaux	206.000€

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
de l'AGER Ouest		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de :

- 1 000 000 € HT pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des travaux,
- 250 000 € HT, pour une commande prise dans le cadre de marchés à bons de commandes pour des fournitures, des études ou des services.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent), les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de fournitures, d'études ou de services à bons de commandes, et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000€ HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
  - M. Marc IDALGO, chef du bureau de gestion ;
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
  - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière,
  - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET, chef de l'unité observatoire et

- ingénierie du trafic par intérim, et, cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic,
- M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux,
  - M. Grégory MARTIN, chef de l'unité politique de maintenance et de modernisation, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Emmanuel MINGOT, adjoint au chef de l'unité politique de maintenance et modernisation ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
    - M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR,
    - M. Pierre FONTANIER , chef de l'UER de Champigny-sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Doriane THOREAU, adjointe au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
    - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert,
    - M. Laurent ROBERT, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT Est chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef de PCTT Est chargé de la maintenance ;
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
    - M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud,
    - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé, et M. Benjamin GRANGER, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Villabé,
    - M. Nicolas LE BAIL, chef de l'UER d'Orsay, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay,
    - M. Martial DUMONT, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue, et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue,
    - M. Boris PLOIX, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT Sud chargé de la maintenance,
    - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud ;
  - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
    - M. Jean-Marc NAUDE, chef du bureau de gestion administrative (BGA) Ouest par intérim,
    - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route (BGR) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du BGR Ouest,
    - M. Julien MENOTTI, chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt,
    - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef de l'UER de Nanterre par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER



- de Nanterre,
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas,
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de l'exploitation, et M. Thierry VINDREAU, adjoint au chef du PCTT Ouest chargé de la maintenance,
- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest ;
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
  - Mme Diane DEHBI, cheffe du bureau de la gestion administrative et de la route (BGAR) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Laurence BOUSTA, adjointe à la cheffe du BGAR Nord,
  - M. Marc-Antoine BARTHE, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny,
  - M. Jean-François TARISTAS, chef de l'UER de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Willem LALLEMAND, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis,
  - M. Guillaume BENNET, chef du poste de contrôle trafic et tunnels (PCTT) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de l'exploitation, et, M. Michaël LEGAIT, adjoint au chef du PCTT Nord chargé de la maintenance,
  - M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

## **SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, chef du service de modernisation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels ;
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;

- M. Ghislain FRAMBOURT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Daniel de MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- Mme Sylvie BLANC, adjointe au chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest, chef du département de modernisation du réseau Nord-Ouest par intérim.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Frédérique PONS, cheffe du bureau programmation, gestion et ordonnance (BPGO),
- M. Stéphane LE PRIOL, responsable de l'antenne de gestion de Paris du BPGO,
- Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO, antenne de Paris,
- Mme Paulette WONG YIM CHEONG, assistante de gestion au BPGO, antenne de Créteil.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR, adjoint au directeur des routes		Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Ghislain FRAMBOURT, chef du DMR Est	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Sylvie BLANC, chef du DMR Nord-Ouest par intérim		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,

- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés de montant inférieur ou égal à 20 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 20 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- **pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)**
  - M. Nicolas PITOUT, responsable d'opérations,
  - M. Vincent FARDEAU, responsable d'opérations,
  - M. Florian CHASSAGNE, responsable d'opérations ;
  - M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
  - Mme Camille REMY, responsable d'opérations ;
- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest**
  - M. Raphaël PASCO, responsable d'opérations,
  - M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
  - Mme Pauline SALVARY, responsable d'opérations,
  - M. Guillaume FAYE, responsable d'opérations,
  - Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations,
  - M. Mathias HENNEBOIS, responsable d'opérations ;
- **pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est**
  - M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
  - Mme Solène LE QUELLEC, responsable d'opérations,
  - M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations,
  - Mme Malvina SIMON, responsable d'opérations,
  - Mme Céline BODENES, responsable d'opérations,
  - M. Mathieu DURAND, responsable d'opérations ;

- **pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest**
  - Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opérations,
  - M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
  - M. Pierre GAUTHIER, responsable d'opérations,
  - M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations,
  - M. Thierry JAMET, responsable d'opérations,
  - Mme Béatrice TRINQUIER, responsable d'opérations ;
- **pour le bureau des affaires foncières :**
  - Mme Patricia RADJOU , chef du bureau des affaires foncières.

### **SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

– « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes Île-de-France, et de Mme Marie-Christine PERRAIS, directrice adjointe des routes Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, adjoint au directeur des routes Île-de-France, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE ;
- M. Olivier BARTOLI chef du DIE, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE ;
- M. Frédéric ROCHER-LACOSTE, adjoint au chef du département ingénierie Ouest, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO) par intérim ;
- M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du DIO, et Mme Gwenaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO,
- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE,
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Christophe GAMET, chef du SIMEER, adjoint au directeur des routes		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Olivier BARTOLI, chef du DIE	M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric ROCHER-LACOSTE, chef du DIO par intérim		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Christophe GAMET, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT pour chaque commande prise pour une opération d'investissement routier dans le cadre de marchés à bons de commandes. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT (seuil à apprécier sur le montant total du marché, en intégrant le montant des avenants à incidence financière quand ils existent) et les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 4 000 € HT pour chaque commande dans le cadre des marchés à bons de commande :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE),
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO), et Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO,
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

## ARTICLE 4 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Nicolas OSOUF, chef du SCEP
- M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS



			HT
M. Nicolas OSOUF, chef du SCEP	M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas OSOUF, chef du SCEP, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## ARTICLE 5 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières" (n°723) : toute dépense supérieure à

400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Yves APPERT, chef du service aménagement ;
  - M. Florent HEBERT, adjoint au chef du service aménagement,
  - M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement ,

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Pierre-Yves APPERT	Florent HEBERT, Eric GALMOT, adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

## ARTICLE 6 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M. Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :
  - M. Florent BARDON, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,
  - M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

### Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Julien EYMARD chef du SPOT	Florent BARDON, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

## **ARTICLE 7 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour ces trois derniers programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région 2015097-0009 du 7 avril 2015 .

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- « sports » (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

- convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)
- conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;
- convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;
- convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;
- convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

#### **pour le SBDEC – DSI et QDD**

- M. Jean-François LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction ( SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC ,
- Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière
- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au Département qualité

développement durable (QDD),

- M. Gwenolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au Département Qualité développement Durable (QDD),
- Mme Dominique RITZENTHALER, chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Yvan PERROUX, chargé de mission bâtiment tertiaire au Département Qualité Développement Durable (QDD),
- Mme Véronique GONTHIER, chef du pôle Observatoire du bâtiment au Département Qualité Développement Durable,
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

**pour le département conduite de projets du SBDEC,**

- Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,
- M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC et responsable par intérim du pôle CPDIRIF ,
- M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE 93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE 92 du département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Yannick ROURE, chargé de mission au département conduite de projets du SBDEC ;
- M. Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;
- Mme Laurence ROUSSEL, adjointe au pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC en cas d'empêchement de M GANNOUNI;
- M. Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

**pour le SBDEC – DSI et QDD**

- M. Jean-François LATGER, responsable du service bâtiment durable et éco-construction ( SBDEC),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LATGER, la subdélégation accordée au 1er alinéa est donnée aux agents suivants :

- M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC,
- Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière,
- M. François BOURGEOIS, chargé de mission matériaux au département Qualité Développement Durable (QDD),
- M. Gwenolé LEROUX, chargé de mission efficacité énergétique résidentiel au

département Qualité Développement Durable (QDD),  
- Mme Dominique RITZENTHALER chef de projet réseau régional bâtiment et missions régaliennes au département Qualité Développement Durable (QDD),  
- M. Yvan PERROUX, chargé de mission bâtiment tertiaire au au Département Qualité Développement Durable (QDD),  
- Mme Véronique GONTHIER, chef du pôle Observatoire du bâtiment au département Qualité Développement Durable,  
- M. Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat au Département Stratégie Immobilière (DSI),  
- Mme Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF POSIMOA au Département Stratégie Immobilière (DSI),

#### **pour le département conduite de projets du SBDEC**

-Mme Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC,  
-M.Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets du SBDEC,  
-M.Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA du département conduite de projets du SBDEC et responsable par intérim du pôle CPDIRIF,  
-M. Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés du département conduite de projets du SBDEC ;  
-M. Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI du département conduite de projets du SBDEC ;  
-M. Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92 du département conduite de projets du SBDEC ;  
-M. Yannick ROURE, chargé de mission au département conduite de projets du SBDEC ;  
-M Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC ;  
-Mme Laurence ROUSSEL, adjointe au pôle CPPIE 94 du département conduite de projets du SBDEC en cas d'empêchement de M. GANNOUNI;  
-M.Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo du département conduite de projets du SBDEC ;

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,  
-la vérification du service fait,  
-les pièces relatives à la constatation de la dépense.

#### **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-François LATGER, responsable du SBDEC	-M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, -Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière -Mme Claire CHABRIER GAY responsable du département conduite de projets	Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€
M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC,		Travaux, Études et services	90.000€
Mme Frédérique REMMY, responsable du département stratégie immobilière		Travaux, Études et services	90.000€
Pierre BONNEMAYRE, chef du pôle politique immobilière de l'Etat		Travaux, Études et services	90.000€
Sophie GUYEN, chef de pôle stratégie immobilière et maîtrise d'ouvrage DRIEA/DIRIF,		Travaux, Études et services	90.000€
<p>Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets du SBDEC</p> <p>Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets</p> <p>Didier BEDUNEAU, responsable du pôle suivi financier et marchés</p>		Travaux, Études et services	90.000€



Tristan MUET, responsable du pôle CP DRIEA et responsable par intérim du pôle CPDIRIF			
Lucas CINGET, responsable du pôle CP PIE93-RHI			
Gaëtan JACOLIN, responsable du pôle CP PIE92			
Yannick ROURE, chargé de mission			
Kamel GANNOUNI, responsable du pôle CP PIE94	Laurence ROUSSEL, adjointe à CPPIE 94		
Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-météo			

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au point II.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3..Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-François LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation à M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC, à Mme Claire CHABRIER-GAY, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY à M. Raphaël DELAUNAY.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

8. Dans le cadre de l'opération sur le site de l'IGN et de Météo France, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean-François LATGER, responsable du service du Bâtiment Durable et de l'Eco-Construction (SBDEC) et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Vincent PAVARD, responsable du département qualité et développement durable, adjoint au chef du SBDEC et à Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets :
  - dans la limite de 300 000 € HT pour les travaux et 125 000 € HT pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
    - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
  - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour
    - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres y compris ceux ayant une incidence financière
- Claire CHABRIER-GAY, responsable du département conduite de projets et à Raphaël DELAUNAY, adjoint au responsable du département conduite de projets :
  - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour:
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres
    - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants
  - quel que soit le montant des marchés et accords-cadres, pour:
    - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres
- Abounidal AKDAH, responsable du pôle CP IGN-Météo du département conduite de projets
  - dans la limite de 90 000 € HT pour les travaux et pour les fournitures et services, notamment les études, pour :
    - tous les actes et décisions préalables à la passation des marchés et accords-cadres;
    - les décisions du choix du titulaire des marchés et accords cadres ;
    - la passation des marchés et accords-cadres, et de leurs avenants ;
    - tous les actes et décisions d'exécution des marchés et accords-cadres.

## **ARTICLE 8 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain LEFOYER, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports,
- M. PONTON Julien, chef du département de la sécurité des transports guidés,
- M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers,
- M. Arnaud DEMAY, chef du département de la sécurité des transports fluviaux,

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Sylvain LEFOYER	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Julien PONTON	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Sylvain LEFOYER et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence aux personnes suivantes:

- M. Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,
- M. Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,
- M. RECOQUILLON David, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,
- Mme Elodie LE RHUN, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,
- M. Jean-Baptiste PUIGGALI, chef du bureau de coordination et de suivi de la gestion au département régulation des transport routiers,
- M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°3.

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€, à :

- M. Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité,

circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

## **ARTICLE 9 – SECRETARIAT GENERAL**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes, toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

- Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,
- Mme Aurore NATIVITE, secrétaire générale déléguée DiRIF,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,
- Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des effectifs et des ressources humaines,
- Mme Viviane CREHANGE-BENICHOU adjointe au chef du bureau budget,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :  
-les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

**pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis**

-M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M.

Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.

-M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

**pour le secrétariat général délégué à la DiRIF**

--Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;

--Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH.

-Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique.

**Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000 €
		Fournitures, études et services	125.000 €
Mme Aurore NATIVITE SG déléguée DiRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions et compétences, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000 €, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000 € prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance

immobilière,

- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Brice Pointreau, responsable de l'unité service à l'usager,

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DiRIF

- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,
- Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
- Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH,
- Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique,
- Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques.

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- Mme Viola RODON-PULIA, chef du bureau des marchés au secrétariat général,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,
- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

## **ARTICLE 10 – UNITES TERRITORIALES**

### **SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75**

#### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " ( n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) :

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n°2015097-0009 du 7 avril 2015 .

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur territorial pour Paris,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service aménagement durable et connaissance des territoires,
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols,



-Mme Nathalie CARRIER-SCHRUMPF, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

-Mme Nathalie SIMON , chef de la mission d'appui au pilotage local

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

## **SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015 .

.1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François DUBOIS, directeur territorial pour les Hauts-de-Seine
- Mme Julie SER-ISTIN, directrice adjointe
- M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière
- M. Thomas WELSCH, chef du service urbanisme et bâtiments durables

-M. Xavier FOUQUART, chef du service planification et aménagement durables.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- M. Ludovic CADET, chef de la mission d'appui au pilotage local,

## **Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS	Julie SER-ISTIN, Denis REDON, Ludovic CADET	Travaux, fournitures, études et services	125.000 €

## **SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93**

### **Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire**

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Fabrice LEVASSORT directeur territorial pour la Seine-saint-Denis,
- M. André COUBLE, directeur adjoint ,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service écologie et urbanisme réglementaire,
- Mme Florence MONFORT, adjointe au chef du service écologie et urbanisme, réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- M. Christian SONJON, chef du service circulation et sécurité routière ,

- Mme Stéphanie DEPOORTER, cheffe du service aménagement et développement du territoire,
- M. Fabien DOISNE, adjoint au chef du service aménagement et développement du territoire.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à : Mme Magali PROT, responsable du bureau des ressources et de la logistique.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

-les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
			CATEGORIE	MONTANTS HT
Fabrice LEVASSORT	André COUBLE , Christian SONJON		Travaux, fournitures, études et services	125.000 €
		Magali PROT, Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	20.000 €

## SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITORIALE 94

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217),

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723) ,

Pour ces trois programmes toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région Île-de-France en application de l'article 3 de l'arrêté de délégation

de signature du préfet de région n° 2015097-0009 du 7 avril 2015.

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Daniel MORLON, directeur territorial pour le Val-de-Marne,
- M. Patrice MORICEAU, directeur adjoint de l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routières à l'unité territoriale du Val-de-Marne,
- M. Sébastien GORLIN, chef du service urbanisme et bâtiment durables à l'unité territoriale du Val-de-Marne.

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

## Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur territorial	Patrice MORICEAU, Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

## ARTICLE 11 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

### Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la

compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional,
- Mme Déolinda XAVIER, responsable d'unité,
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité,
- Mme Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité,
- Mme Nadège CASALIS, valideur,
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur,
- M. Michel YVERT, valideur,
- Mme Sonia DOUX, valideur,
- Mme Agnès BUCHLE, valideur,
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur,
- M. Vincent ARNAL, valideur,
- M. Max GUILLAUME, valideur,
- M. Sandy COPPIN, valideur.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- M. Édouard LHERMITTE
- M. Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- M. Didier MARTIN
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET
- Mme Maryse GUILBERT
- Mme Irénée RENE-AUBIN
- Mme Nadine CHASSIGNOL
- Mme Nathalie RODRIGUES
- Mme Valérie VLUGGENS
- Mme Ghislaine EL AKROUCHE
- Mme Sylvie LAPORTE
- M. Alain RENOVAT
- Mme SOURIYA BOUKHELLOUF.

## **–Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres**

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT Dominique CUEFF Jean-Luc WISNIEWSKI Frédéric LLABRES	Fournitures, études et services	90.000€

## ARTICLE 12 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n° 2014-1-1672 du 29 décembre 2014 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le

09 AVR. 2015

Le directeur régional et interdépartemental de  
l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France



Gilles LEBLANC





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision n °2015099-0005**

**signé par  
Autres signataires**

**le 09 Avril 2015**

**Etablissement public foncier d'Ile de France**

Décision n °2015-12 Portant délégation de signature du Directeur Général par intérim - Christophe BENAVIDES

**Décision n° 2015-12**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL  
PAR INTERIM**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté ministériel du 14 décembre 2006 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Vu l'empêchement du Directeur général de l'Etablissement, M. Gilles BOUVELOT, en congés du 20 au 24 avril 2015 inclus.

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe BENAVIDES, Secrétaire Général, ordonnateur délégué du Directeur Général, à l'effet de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité de l'Etablissement Public Foncier Ile-de-France durant la période 20 au 24 avril 2015 inclus.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du lundi 17 avril 2015.

Fait à Paris,  
Le 9 avril 2015

Le Directeur général,  
**Gilles BOUVELOT**

